

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 2 juillet 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Gail Hamelin	<p>Madame Gail Hamelin; conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013 :</p> <p>Mme Hamelin est une personne à mobilité réduite et a soumis une demande de permis en vue d'autoriser l'installation d'une plateforme élévatrice pour faciliter l'accès à son lieu de résidence. Le conseil d'arrondissement était à se prononcer sur l'issue de ce dossier à l'occasion de la séance ordinaire du 3 juin 2013, mais a préféré surseoir à sa décision. Elle désire connaître la position finale des membres à l'égard de cette affaire.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DÉCLARE QUE LA POSITION DE L'ARRONDISSEMENT VISE D'ABORD À PRÉSERVER LES ATTRIBUTS ARCHITECTURAUX D'ORIGINE DE LA FAÇADE AVANT DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ. COMPTE TENU DU REFUS ESSUYÉ PAR LA PROPOSITION D'ACCOMODEMENT ÉLABORÉE PAR L'ARRONDISSEMENT, LE CONSEIL SE VOIT OBLIGÉ DE NE PAS ACCORDER DE SUITES FAVORABLES AU PROJET.</p>
M. Claude Varin	<p>Monsieur Claude Varin; conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013 :</p> <p>M. Varin est une personne à mobilité réduite et mentionne qu'il est admissible à une aide financière de 40 000 \$ en vue de l'édification d'une plateforme élévatrice destinée à faciliter l'accès à son logement. Il déclare avoir déposé une demande de permis il y a environ 9 mois et il désire savoir ce qu'il en advient.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONSTATE QUE LA DEMANDE DE PERMIS EN QUESTION RELÈVE DE LA COMPÉTENCE DE LA DIRECTION DE L'HABITATION, UNE UNITÉ CENTRALISÉE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand; Conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013 :</p> <p>M. Marchand soumet deux questions au conseil :</p> <p>1) M. Marchand discute du non-respect des modalités de dépôt des déchets domestiques observé par les tenanciers du restaurant situé au-dessus de sa résidence, sise au 2032, rue Beaubien Est.</p> <p>2) M. Marchand épilogue sur le comportement de certains cyclistes vis-à-vis les piétons qui arpentent les rues et trottoirs. Selon lui, les vélos devraient être obligatoirement munis de sonnettes pour assurer une cohabitation davantage sécuritaire de la voie publique.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONFIRME QUE L'ADMINISTRATION EST AU FAIT DU PROBLÈME ET QUE DES MESURES APPROPRIÉES SERONT PRISES À L'ENDROIT DU RESTAURATEUR CONCERNÉ.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DE LA SUGGESTION DU CITOYEN MARCHAND.</p>
Mme Claire Ginocchio	<p>Madame Claire Ginocchio, conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013 :</p> <p>Mme Ginocchio discute du projet de développement résidentiel « Angus Avenue du Mont-Royal ». Elle a soumis une offre d'achat et réclame des précisions sur l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement à l'endroit d'une nouvelle proposition architecturale produite par le promoteur. Mme Ginocchio demeure dubitative quant à la position énoncée par les fonctionnaires chargés de l'analyse du dossier.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA DEMANDE DE PERMIS DU PROMOTEUR DEMEURE EN SUSPENS DU FAIT QUE LES PLANS SOUMIS À L'ÉTUDE NE SATISFONT PAS AUX CRITÈRES ARCHITECTURAUX ARRÊTÉS PAR L'ARRONDISSEMENT. DANS CES CONDITIONS, LE PROJET NE PEUT CONNAÎTRE ACTUELLEMENT D'ISSUE FAVORABLE. M. CROTEAU DÉPLORE LA STRATÉGIE DU PROMOTEUR RELATIVEMENT À LA PRÉ-VENTE MASSIVE D'UNITÉS DE CONDOMINIUMS PRÉALABLEMENT À L'OBTENTION DES AUTORISATIONS REQUISES.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mmes Julie Patenaude, Frances Foster et Patricia Lucas</p>	<p>Mesdames Julie Patenaude, Frances Foster et Patricia Lucas, conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013 :</p> <p>Mesdames Patenaude, Foster et Lucas discutent de la situation du « parc des gorilles », un espace vacant privé situé dans le secteur de Marconi-Alexandra. Leurs propos sont regroupés aux fins de requêtes.</p> <p>1) Mme Patenaude déplore que l'espace vacant visé à fait l'objet d'une coupe d'arbres non autorisée par le propriétaire des terrains, la firme Olymbec. Elle désire connaître les perspectives qui s'offrent à l'arrondissement en vue de la création d'un nouveau parc à cet endroit et soulève la possibilité d'un partenariat avec un organisme à but non lucratif. À cet égard, Mme Patenaude désire savoir si l'arrondissement pourra fournir un soutien en termes de ressources financière, logistique et humaine à cette nouvelle entité.</p> <p>2) Mme Patenaude désire connaître l'évolution des pourparlers avec la firme Olymbec, aux fins d'acquisition des terrains visés par la Ville de Montréal.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISE</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, FAIT ÉTAT D'UN PRÉCÉDENT SIMILAIRE DANS L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL QUI POURRAIT INSPIRER ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, CONFIRME L'OUVERTURE DES MEMBRES DU CONSEIL AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DE RELATIONS PARTENARIALES AVEC UN GROUPE ISSU DU MILIEU DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN NOUVEL ESPACE VERT MUNICIPAL.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE LES NÉGOCIATIONS S'AVÈRENT PARTICULIÈREMENT ARDUES, EN RAISON DU LITIGE ENTOURANT L'ABATTAGE D'ARBRES</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Michel Richard	<p>Monsieur Michel Richard; Conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013 :</p> <p>M. Richard soumet deux questions aux soins du conseil :</p> <p>1) M. Richard habite sur la rue Jeanne-Mance et fait état des problèmes de stationnement sur rue et d'obstruction de la voie publique qui y sévissent, en raison des véhicules de livraison se stationnant aux abords d'une usine de transformation de viandes. M. Richard fait remarquer que l'arrondissement est censé installer des bollards pour sécuriser la rue mais que cette initiative ne s'est pas encore concrétisée.</p> <p>2) M. Richard déclare constater que les camionneurs stationnés en infraction sur la rue Jeanne-Mance ne semblent guère recevoir de contravention, contrairement au résidents du secteur.</p>	<p>C. Viau</p> <p>J. Santerre</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL (SPVM)</p> <p>LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, CHRISTIANE VIAU, INFORME QUE L'ARRONDISSEMENT RENCONTRE DES DIFFICULTÉS À OBTENIR LES SERVICES D'UN ENTREPRENEUR POUR INSTALLER DES BOLLARDS. ELLE DONNE TOUTEFOIS L'ASSURANCE QUE CES TRAVAUX DEVRAIENT ÊTRE COMPLÉTÉS D'ICI LA FIN DE L'ÉTÉ 2013.</p> <p>LA COMMANDANTE DU PDQ 35, JULIE SANTERRE, MENTIONNE QUE LES CONTRAVENTIONS SONT ÉMISES POUR TOUTE INFRACTION CONSTATÉE PAR LES AGENTS DE STATIONNEMENT OU LES POLICIERS.</p>
Mme Lucie Desrochers	<p>Madame Lucie Desrochers; conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013 :</p> <p>Mme Desrochers s'oppose au déploiement de nouveaux compteurs intelligents avancé par Hydro-Québec. Elle demande à l'arrondissement de faire adopter un moratoire afin d'empêcher ce déploiement.</p>	K. S. Langlois	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, ME KARL SACHA LANGLOIS, EXPLIQUE QU'UNE MUNICIPALITÉ OU UN ARRONDISSEMENT NE DISPOSE PAS DU POUVOIR JURIDIQUE REQUIS POUR EMPÊCHER LE DÉPLOIEMENT DE COMPTEURS INTELLIGENTS PAR HYDRO-QUÉBEC. IL AJOUTE QU'AUCUN ARRONDISSEMENT NE DÉTIENT CE POUVOIR ET QU'UN REFUS DE SA PART N'A AUCUN IMPACT JURIDIQUE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Céline Thomas	<p>Madame Céline Thomas; conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013:</p> <p>Mme Thomas habite sur la 29^e Avenue, entre les rues Bélanger et St-Zotique Est. Elle note qu'actuellement, ce sont les bâtiments à un étage qui prédominent dans son voisinage. Mme. Thomas observe une transformation du voisinage, où les maisons unifamiliales sont démolies au profit d'immeuble à condos. Cette dernière effectue trois interventions auprès du conseil :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Thomas aimerait connaître la vision de l'arrondissement concernant le développement du secteur. Elle indique qu'elle préconise une vision de développement à long terme. 2. Mme Thomas se plaint de la difficulté de stationnement dans les rues, engendrée par la densification du secteur. 3. Mme Thomas soutient que la construction d'immeubles à condos entraîne une diminution de la superficie d'espaces verts, due à l'augmentation de l'occupation du sol. 	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QU'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL D'UN ÉTAGE EST HORS-NORME ET QUE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR AUTORISE DES IMMEUBLES DE DEUX OU TROIS ÉTAGES.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉPOND QUE L'OBJECTIF DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DEMEURE LA DENSIFICATION D'OCCUPATION DU TERRITOIRE.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, FAIT SAVOIR QUE LE RÉGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT PRÉVOIT QUE LES UNITÉS DE NEUF LOGEMENTS OU PLUS ONT L'OBLIGATION DE POURVOIR À UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN, COMPRENANT MINIMALEMENT UNE UNITÉ DE STATIONNEMENT POUR DEUX LOGEMENTS.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONVIENT QU'IL Y A LIEU DE PORTER RÉFLEXION SUR LE TAUX D'IMPLANTATION AUTORISÉ.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Nadia Balcal-Mainville	<p>Madame Nadia Balcal-Mainville; conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013:</p> <p>Mme Balcal-Mainville constate une augmentation considérable du nombre de chats errants dans la ruelle donnant à l'arrière de la 3^e Avenue, où elle réside. Elle désire savoir si les services de contrôle animalier peuvent intervenir afin de remédier à la situation.</p>	K. S. Langlois	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, ME KARL SACHA LANGLOIS, EXPLIQUE QU'IL EXISTE PRÉSENTEMENT UN VIDE JURIDIQUE DANS LA RÉGLEMENTATION SUR LE CONTRÔLE ANIMALIER ET QU'ELLE NE S'APPLIQUE DONC PAS EN L'ESPÈCE. IL AJOUTE TOUTEFOIS QUE LA RÉGLEMENTATION SERA AMENDÉE DANS UN AVENIR TRÈS RAPPROCHÉ.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 2 juillet 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.